


# LES TROIS FORMES D'AUTOPARTAGE DESTINEES AUX PARTICULIERS


L'**autopartage entre particuliers** est la mise en commun d'un véhicule, utilisé par des amis, des voisins ou des proches. Le véhicule appartient généralement à l'un des autopartageurs ; il peut aussi être possédé en commun. Il s'agit de la forme d'autopartage la plus ancienne (sans doute aussi ancienne que la voiture) et la répandue. Cette pratique est mieux connue depuis une étude réalisée en 2009 par ADETEC ([www.adetec-deplacements.com/rapport\\_autopartage\\_entre\\_particuliers.pdf](http://www.adetec-deplacements.com/rapport_autopartage_entre_particuliers.pdf)).

D'apparition plus récente, la **location de voiture entre particuliers** s'effectue par le biais de sites internet spécialisés (Drivy, OuiCar, etc.). L'émergence de ce type d'autopartage est récente (2009 pour la France). De nombreuses personnes le confondent avec l'autopartage entre particuliers, confusion entretenue par le fait que les sites internet utilisent alternativement les appellations "location entre particuliers" et "autopartage entre particuliers", notamment pour augmenter leur visibilité sur les moteurs de recherche.

Les **services d'autopartage** sont apparus en France en 1999. La plupart d'entre eux font partie du réseau Citiz (<https://citiz.coop>). Ils se rencontrent surtout dans les centres-villes des grandes villes. Les véhicules appartiennent au service, qui les loue à ses abonnés. Ils sont en général stationnés dans des stations, mais peuvent être également être en « free-floating » (c'est-à-dire sans stations, dans un périmètre géographique défini). L'autopartage s'effectue généralement « en boucle » (restitution du véhicule au point de départ), mais peut aussi s'effectuer « en trace directe » (restitution ailleurs qu'au point de départ, comme c'était le cas du service parisien Autolib<sup>1</sup>).

 ADETEC	Autopartage entre particuliers	Location entre particuliers	Service d'autopartage
<b>Caractéristiques</b>	Mise en commun d'une voiture entre amis, voisins, collègues, amis d'amis... La motivation du propriétaire et des utilisateurs du véhicule est quadruple : lien social, meilleure utilisation du véhicule, économies monétaires et protection de l'environnement. L'autopartage entre particuliers s'inscrit généralement dans la durée (plusieurs années, voire davantage).	Location de voitures via un site internet entre personnes qui, dans la plupart des cas, ne se connaissent pas auparavant. En général, la motivation du propriétaire du véhicule est essentiellement économique et la relation ne s'inscrit pas dans la durée.	Inscription à un service, permettant de louer des voitures 24h/24 et de les retirer dans des stations dédiées ou sur la voirie dans le cas du « free-floating ».
<b>Propriétaire du/des véhicules</b>	En général, un des autopartageurs. Parfois, véhicule possédé en commun (indivision).	Des particuliers	Le service
<b>Date d'apparition en France</b>	Pratique sans doute aussi ancienne que la voiture	2009	1999 (quelques tentatives avortées dans les années 70)
<b>Territoires concernés</b>	Existe déjà sur tous les types de territoires (grandes villes, villes moyennes, petites villes, banlieues, périurbain, rural).	Adapté surtout aux villes grandes et moyennes, un nombre minimal d'inscrits étant nécessaire pour rendre possible une mise en relation entre un propriétaire et un locataire.	Adapté surtout au centre-ville des grandes villes, un nombre minimal d'inscrits étant nécessaire pour tenter de rentabiliser le service. A parfois essaimé dans quelques villes de taille moindre (Savoie, Alsace).

<sup>1</sup> Cette pratique est moins vertueuse d'un point de vue environnemental, car elle génère un usage plus élevé de la voiture, notamment au détriment des transports en commun, et oblige l'opérateur à re-répartir les véhicules entre stations au cours de la journée.

 ADETEC	Autopartage entre particuliers	Location entre particuliers	Service d'autopartage
<b>Nombre de véhicules en France</b>	Au moins 20 000	Quelques milliers d'inscrits. Les chiffres des opérateurs sont sans doute surestimés pour des raisons commerciales et ne peuvent être additionnés car un même véhicule peut être inscrit sur plusieurs sites internet.	Quelques milliers
<b>Ratio conducteur</b>	En moyenne 1 voiture pour 3,5 conducteurs.	Données non disponibles et non significatives (part élevée de locations ponctuelles).	En moyenne 1 voiture pour 15 à 20 abonnés.
<b>Nombre de conducteurs en France</b>	Au moins 70 000	Aucune information fiable sur le nombre réel de locataires.	Quelques dizaines de milliers
<b>Nombre total d'utilisations mensuelles</b>	Au moins 50 000 à 100 000 (1 à 2 utilisations par mois et par emprunteur)	Quelques milliers (environ 1 location par mois et par véhicule)	Quelques dizaines de milliers (environ 1 location par mois et par abonné)
<b>Coût moyen pour les utilisateurs</b>	En général 0,25 à 0,35 €/km, tout compris, voire moins si le propriétaire garde certains frais à sa charge.  Ce coût est beaucoup plus faible que pour les deux autres formes d'autopartage car : 1) il n'y a aucun opérateur économique à rémunérer, 2) le propriétaire ne cherche pas à faire du bénéfice.	0,35 à 0,50 €/km (somme sur laquelle l'opérateur prélève une commission d'environ 30 %) + le carburant (0,07 à 0,15 €/km), généralement en sus.  La tarification se fait avec un forfait kilométrique ou à la fois à la journée et au km.	0,50 à 0,80 €/km, tout compris.  La tarification se fait généralement à la fois à la journée et au km. Il faut y ajouter dans la plupart des cas un abonnement mensuel et des frais d'inscription.

Ces trois formes d'autopartage sont complémentaires. Elles sont adaptées à des besoins et à des publics partiellement différents. Une même personne peut faire appel successivement à plusieurs d'entre elles, suivant ses déplacements.



## Bureau d'études en transports et déplacements

Contact : Bruno CORDIER, tél. : 04 73 65 94 24, [bcordier.adetec@orange.fr](mailto:bcordier.adetec@orange.fr)  
Site internet [www.adetec-deplacements.com](http://www.adetec-deplacements.com)

*Créé en 1997, ADETEC réalise des études et des recherches sur tous les modes de déplacement (automobile, transports collectifs, vélo, marche à pied, etc.), ainsi que sur les approches socio-économiques, environnementales et territoriales liées aux transports. Bruno CORDIER en est le créateur et le directeur.*

